

37, rue Bernard Palissy TOURS

02 47 61 86 47

Lundi, mercredi matin et vendredi



Le 8 décembre 2022, les agents des trois fonctions publiques voteront pour élire leurs représentants pour un mandat de 4 ans, au **Comité Social Territorial (CST)**, aux **Commissions Administratives Paritaires (CAP)**, aux **commissions consultatives paritaires (CCP)** et au **Comité des Œuvres Sociales (COS)**.

Des changements importants sont à noter dans ces instances depuis la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 :

- La création du Comité Social Territorial qui remplace le Comité Technique
- La formation spécialisée (ex CHSCT)
- Une seule commission Consultative Paritaire pour les agents non titulaires des 3 catégories C, B et A (CCP) à la place des trois CCP.

La formation spécialisée se substitue au CHSCT et les représentants du personnel seront désignés par les syndicats, le nombre de sièges étant proportionnel au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial.

Depuis les élections de 2018 les listes de candidats doivent respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes à partir de la répartition des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2022.

Déroulement du scrutin: un seul tour, vote à l'urne pour les agents de l'Hôtel du Département et du Champ Girault ou à proximité, et vote par correspondance pour tous les autres agents. Pour le COS, vote unique-

ment par correspondance. Toutes les précisions sur les modalités de vote ont été communiqués par courrier aux agents ou sur l'Intranet.

Toujours au plus près des préoccupations des agents, la FSU majoritaire dans toutes les instances, soutient et défend le personnel du CD.

Nous vivons une période spéciale dans un contexte sans précédent. Après la crise des gilets jaunes, le COVID, l'augmentation du coût de la vie, les effets délétères des politiques publiques sur la fonction publique et les missions de service public et plus que tout, les catastrophes écologiques à répétition, nous sommes toutes et tous concerné-es. À notre échelle départementale, face aux restrictions budgétaires, au turn-over important dans les services, aux difficultés de recrutement, la FSU continue à se battre, à défendre les droits des agents dans ses différentes instances pour le maintien d'un service public de qualité, de bonnes conditions de travail et une rémunération décente pour tous les agents y compris pour les contractuel.les.

ment par correspondance. Toutes les précisions sur les modalités de vote ont été communiqués par courrier aux agents ou sur l'Intranet.

**LE 8 DÉCEMBRE,
MOI C'EST TOUT VU
JE VOTE FSU !**

**LE 8 DÉCEMBRE,
RENOUVELEZ
NOUS VOTRE
CONFIANCE !
VOTEZ FSU.**

La CCP

A pour rôle de donner un avis ou d'émettre des propositions, sur des décisions individuelles concernant les agent-es contractuel-les concernant leur situation professionnelle en matière de discipline, formation, licenciement, entretien professionnel, télétravail, temps partiel, congés etc.

Le CST

Est consulté sur des questions d'ordre général relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, suppression d'emploi, régime indemnitaire, plan de formation, lignes directrices de gestion, critères d'appréciation de la valeur professionnelle, égalité professionnelle femmes/hommes, temps de travail, prévention des risques professionnels, protection de la santé, hygiène et sécurité. Une Formation spécialisée lui est désormais adjointe pour les questions d'Hygiène, de sécurité et de conditions de travail qui relevaient jusqu'à présent du CHSCT.

Les CAP

Interviennent pour ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus de demandes de télétravail, examen de refus de certains congés spécifiques etc..

La FSU Territoriale : qui sommes nous ?

Nous sommes un collectif d'agents des différents services du Conseil Départemental et d'autres collectivités territoriales d'Indre et Loire. Concerné-es par l'évolution de la société et engagé-es, nous sommes investi-es dans la vie de la collectivité, dans l'intérêt des agent-es et du service public.

Nos élu-es, 60 femmes et hommes, siègent dans toutes les instances et sont implantés dans de nombreux services, ce qui nous permet d'avoir une vision globale de la collectivité et une bonne connaissance des métiers et des postes de travail.

La FSU s'appuie sur des valeurs fondamentales et essentielles : **indépendance, égalité, transparence et solidarité.**

La FSU lutte contre toute forme d'exploitation et de discrimination.

Notre action syndicale se fonde sur l'intérêt commun, dans le souci du bien être individuel des agents.

Au quotidien :

- **nous travaillons collectivement les dossiers**
- **nous rencontrons les personnels concernés**
- **nous nous rendons très disponibles**
- **nous dénonçons l'arbitraire et défendons l'équité de traitement des agents**



La FSU,

⇒ **nos batailles,**

⇒ **nos engagements,**

⇒ **nos victoires**

ces 4 dernières années !!!

LE TÉLÉTRAVAIL

La FSU a obtenu un assouplissement du dispositif du télétravail avec l'ouverture à un plus grand nombre d'agents et de professions et la mise en place d'un télétravail en « jours flottants ». Nous avons été vigilants à ce que le dispositif soit proposé dans tous les services et que les demandes soient toutes étudiées.

Au cours de la pandémie, nous avons revendiqué la mise en place d'un télétravail élargi dans certains services et porté la parole des agents qui étaient confrontés à des refus inexplicables. **Nous avons obtenu** des avancées nécessaires pour la sécurité de toutes et tous.

La FSU revendique la mise en place de l'indemnité télétravail.

LES SERVICES

La FSU soutient les agents dans le cadre des réorganisations de service en veillant à leurs impacts sur les conditions de travail des agent-es. Par exemple, nous sommes intervenus pour le Service Stratégie

Digitale pour s'assurer que les collègues gardaient bien leurs prérogatives et leur liberté d'action malgré la restructuration.

La crise liée au COVID

La FSU a continué son action pendant la pandémie, fait le lien avec la collectivité afin de faire remonter les difficultés des agents et poursuivi son travail d'information en publiant des articles dans des newsletters.

La FSU a alerté sur la situation particulière des assistantes familiales **et obtenu** une augmentation ponctuelle des frais d'entretien.

La FSU a revendiqué une meilleure transmission des informations aux agents qui se retrouvaient isolés lors du premier confinement et a toujours été soucieuse du maintien des relations entre les équipes.

La FSU a demandé des moyens de protection nécessaire (masques, gel, gants, lingettes ...) dans tous les services et contribué à trouver des solutions face aux pénuries de masques et de produits.

Nous avons également demandé la mise en place du télétravail élargi, les conditions d'exercice des agents qui

étaient sur des postes stratégiques, les agents à risques...

A la sortie du confinement, la FSU est restée mobilisée sur les conditions de reprise des agents, mais aussi pour les collègues qui du fait de leur pathologie n'avaient pu reprendre en présentiel pour lesquels nous avons demandé un suivi afin d'éviter une rupture avec leur collectif de travail.

La FSU a également insisté et a été entendue pour que les remplacements soient effectués le plus rapidement possible, notamment pour les services recevant beaucoup de public (collèges...).

La FSU a revendiqué et obtenu le versement de la prime COVID pour une partie des collègues qui ont travaillé pendant cette période.

La FSU a dénoncé le retrait des 3 jours de RTT. **Notre action a permis d'obtenir l'octroi de deux jours de congés exceptionnels.**

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE 2019

Les Lignes Directrices de Gestion ont mis à mal la reconnaissance des déroulements de carrière. La FSU a combattu et dénoncé la mise en place de grades cibles. **Nous avons gagné l'amélioration** du grade cible terminal pour les secrétaires des MDS, les psychologues, des agents du service de la culture, les archéologues. **Nous revendiquons le déblocage du déroulement de carrières des sages-femmes et l'octroi de la prime d'exercice médicale.**

La FSU a également gagné la prise en compte des grades cibles dans l'évolution de carrière « des faisant fonctions ».

Nous avons obtenu le principe d'une réunion annuelle de révision des grades cibles.

La FSU revendique que tous les agents puissent dérouler leur carrière sur au moins deux grades. Pour la FSU la fonction d'encadrement n'est pas la seule « expertise » à valoriser dans le cadre du déroulement de carrière. **Nous demandons la mise en place d'un système de cotation** des LDG plus clair, incluant les formations, les diplômes, etc. et permettant à chacun d'être acteur de son évolution de carrière. La FSU revendique également l'augmentation des ratios.

Egalité professionnelle et évolution de carrière : la FSU a obtenu que les promotions reflètent la composition genrée de chaque grade. Cela s'est traduit immédiatement par une augmentation du nombre d'agents d'entretien nommés lors des avancements de grade et pour la première fois depuis longtemps l'un d'eux a atteint le grade d'agent de maîtrise ! **Une victoire dans le cadre de l'égalité professionnelle.**

Loi sur les 1607h : La FSU a dénoncé le retrait des congés exceptionnels et revendiqué la mise en place de journées de sujétions particulières reconnaissant la pénibilité du travail pour de nombreux métiers (ATTEE, assistantes familiales etc.) Nous exigerons l'ouverture de négociations sur cette question !

Les 1607h dans les musées et monuments : **Nous avons accompagné, soutenu et porté la parole des agents des monuments** qui perdaient de nombreux jours de congés. **Nous avons gagné 6 jours** de sujétions particulières et une prime pour le travail des week-ends et jours fériés. Nous avons également obtenu la diminution de la durée de la pause méridienne, **la garantie de deux semaines de congés l'été** et le principe de deux jours de repos consécutifs dans la semaine. Nous serons particulièrement vigilants sur les effets de cette annualisation du temps de travail sur les conditions d'exercice des agents et sur les conditions d'emploi et de rémunération des contractuel-les.

1607h dans les collèges : **La FSU a dénoncé** l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires suite au passage aux 1607h et la diminution du nombre de jours de permanence. **Nous avons demandé** que des règles plus claires soient données aux chefs d'établissement.





LE SOUTIEN INDIVIDUEL, LA FSU AU PLUS PRÈS DES AGENTS

La FSU est la seule organisation syndicale présente dans toutes les CAP. Elle soutient les agent-es dans leur carrière. Au cours de ce mandat, nous avons accompagné des collègues dans le cadre de contestations de notation, de difficultés de stagiarisation, pour leur déroulement de carrière.

La FSU a aidé des collègues à porter leur situation devant la justice administrative.

La FSU a également soutenu des collègues en situation de souffrance au travail : demande de changement ou d'aménagement de poste, signalement de disfonctionnement organisationnel.

La loi permet aux agent-es de quitter la fonction publique dans le cadre d'une négociation avec leur employeur. Nous ne laissons pas les agent-es seuls face à la collectivité. La FSU a été sollicitée par plusieurs collègues afin d'être guidés et accompagnés dans une démarche de rupture conventionnelle. Ces situations nous ont permis de pointer des disfonctionnements dans notre administration

Dès 2017 la FSU demandait la création de médiateurs au travail. La FSU a été entendue avec la formation d'une équipe de médiateurs en 2022.

Lors du transfert du laboratoire au GIP Inovalys, La FSU a été attentive au reclassement de tous les agent-es désirant rester dans la collectivité et soutenu leur démarche.

La FSU a alerté sur la situation de nombreux collègues en difficulté sur leur poste et interrogé les moyens d'améliorer

les reclassements des agent-es. Cela a conduit à la création de deux postes, un référent GPEC et un référent « mobilité » dont l'action est en cours de déploiement.

La FSU revendique une meilleure prise en charge des agent-es en situation de fragilité sur le plan de la santé et est attentive à leurs conditions de travail que ce soit sur le plan matériel ou sur le plan de l'organisation du poste. Nous avons relayé la situation de collègues et fait des propositions d'accompagnement et de suivi des situations individuelles.

La FSU demande la mise en place de l'accompagnement efficient au retour à l'emploi des agent-es en situation d'arrêt de longue maladie ou de longue durée.

En l'absence du médecin de prévention et malgré la diminution des prérogatives de la CAP, la FSU est toujours investie pour défendre chaque agent-e dans sa situation individuelle et notamment sur la question de la reconnaissance des maladies professionnelles. Nous sommes systématiquement présents au Conseil Médical (ex Commission de Réforme) pour les agents de catégorie C, B ou A.



CONTRACTUEL.L.E.S

La FSU a œuvré à la sécurisation des parcours de contractuel-les en revendiquant des contrats plus longs et des cédésations et demandé la reconnaissance de l'ancienneté par la mise en place automatique de l'évolution de salaire au bout de 3 ans.

Nous avons obtenu que les salaires soient revalorisés pour les travailleurs sociaux contractuels au moment du passage en catégorie A.

La FSU demande que le CD 37 organise des concours pour concrètement diminuer la précarité des agents.

La FSU revendique la titularisation des agents contractuel-les de CAT C embauché-es depuis plusieurs années.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

FSU a assuré le secrétariat du CHSCT ce qui lui a permis de porter à l'ordre du jour des sujets variés discutés en intersyndicale.

La FSU déplore toujours la difficulté de recruter un médecin de prévention et s'interroge sur les conditions de prise en charge des situations médicales. De même pour le service prévention qui ne compte que 3 professionnel-les pour un effectif de plus de 2400 agent-es La FSU a demandé des recrutements pour renforcer ce service.

La FSU demande que les restrictions médicales soient prises en compte pour établir l'effectif nécessaire dans les équipes.

La FSU a demandé la mise en place d'un bilan sur le livret d'entretien des collègues . Une réflexion sur les conditions de travail des ATTEE a été engagée avec l'administration. Trois groupes de travail se sont réunis au cours desquels la FSU a fait des propositions concrètes (bilan en attente suite aux groupes de travail sur le sujet en 2022).

La FSU revendique une gestion différentes des disfonctionnement dans les équipes des collègues: traiter les raisons du malaise plutôt que de déplacer les agents.

La FSU revendique toujours la journée continue pour les collègues qui le souhaitent du Service Propreté et Habillement professionnel.

La FSU est attentive au suivi du tableau des effectifs et n'a cessé de dénoncer la suppression de postes lors des départs en retraites, mutations, redéploiements... Pour la FSU, il n'y a pas de postes superflus dans la collectivité.

La FSU a obtenu que le groupe de suivi des accidents de service puisse avoir aussi connaissance des signalements sur les registres des faits de violence.

La FSU demande que l'avis des agents soit demandé et pris en compte lors de tous travaux de construction et de réhabilitation impactant leurs conditions de travail.

La FSU a obtenu la création d'un kit bureautique/informatique ergonomique (en cours de déploiement).

La FSU souhaite qu'au-delà du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, un véritable plan de prévention soit mis en place . Nous avons déjà obtenu le recrutement de formateurs PRAP supplémentaires. Nous allons continuer le travail visant à un meilleur accompagnement des agents.

La FSU a œuvré pour mettre en lumière la problématique des locaux lors des visites de site : MDS de Loches et des Fontaines, collèges de Nouâtre, Stalingrad, Savigné sur Lathan et de la Vallée Violette, Domaine de Candé, Forteresse de Loches, Bibliothèque Départementale, l'Imprimerie, la DSI et la DLI, le Sta sud-ouest, le Centre d'Exploitation de Château la Vallière, un chantier d'ouvrage d'art ainsi qu'un chantier 2x2 voies, le pôle garage et le parc à Saint Pierre des Corps. ,



LUTTER POUR NOS DROITS

La FSU s'est mobilisée contre le projet de modification du régime des retraites localement et nationalement

Elle a mené la lutte avec les travailleurs sociaux pour l'amélioration des conditions de travail et d'exercice des missions en protection de l'enfance. Nous avons obtenu des créations de postes.

La FSU a participé aux journées d'action du travail social dénonçant les conditions de travail et demandant des améliorations des grilles de salaires . Nous avons obtenu la Prime Ségur.

La FSU a organisé avec les agents, les journées de grève des monuments et porter les revendications. Nous avons obtenu la reconnaissance de la pénibilité de leur travail.



PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

La FSU a soutenu le mouvement de révolte, de mobilisation et de grève des travail-leurs sociaux des Pôles Enfance et des MDS. La

mobilisation collective de mars à mai 2022 a permis de porter, au-delà de la question des moyens, les interrogations des profes-sionnel-les sur l'adaptation des missions, des pratiques et des outils utilisés, aux réalités des situations rencontrées dans le champ de la protection de l'Enfance. La question de la prévention a été remise à sa juste place comme un élément essentiel de la Protection de l'Enfance.

Nous avons gagné des créations de postes et d'autres avancées. La lutte collective paie quand elle est légitime et déterminée !

Mais il reste encore beaucoup à faire.



La FSU revendique :

- des renforts de postes là où il en manque encore
- le maintien des postes de TISF et dénonce leur suppression annoncée,
- une charge maximale de 25 suivis par référent des pôles enfance
- la reconnaissance du métier d'assistante familiale, un vrai statut, un déroulement de carrière, des conditions de travail décentes et leur véritable intégration dans les équipes des MDS.
- des propositions concrètes sur la création d'une équipe de volant.es pour assurer les remplacements sur l'ensemble du Territoire
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers et des maladies professionnelles spécifiques
- La FSU est très mobilisée dans le secteur médico-social avec les autres acteurs et partenaires syndicaux au niveau du département d'Indre et Loire mais aussi sur le plan national avec des revendications fortes sur les revalorisations des grilles et des salaires et la crise de recrutement du secteur.

SOLIDARITÉ

- LA FSU est financièrement indépendante ce qui permet aux adhérents de décider de soutenir

financièrement des associations et des luttes. Au cours de ces 4 années, la FSU a soutenu Chrétiens Migrants, RESF et participé à la caisse de grève des éboueurs de Marseille

PRIMES ET SALAIRES

Nous avons relayé les revendications nationales sur le dégel du point d'indice indispensable pour améliorer la rémunération de tous agents.

- Face à l'augmentation du coût de la vie, La FSU a **revendiqué le versement d'une prime exceptionnelle fin 2021**. Nous avons demandé l'ouverture de négociations pour la revalorisation de l'IFSE. Nous avons par ailleurs dénoncé **la différence de traitement entre les catégories B, C (100€) et la catégorie A (183€)**.
- **Nous avons lutté** et obtenu en 2019 l'octroi d'une prime égale à tous les agents de CAT A pour le passage des travailleurs sociaux dans ce nouveau grade.
- **La FSU a revendiqué** une revalorisation significative des primes mensuelles. Dans un contexte de mouvements sociaux fortement portés par notre syndicat, nous avons obtenu une revalorisation des primes et le versement de la prime Ségur pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux. La FSU continue à revendiquer le versement du Complément de Traitement Indiciaire à l'ensemble des agents intervenant dans le secteur Social et médico-social.
- **Nationalement, la FSU revendique une revalorisation significative du point d'indice équivalente à 300€ net et son indexation sur l'inflation.**



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- **La FSU a œuvré** pour la mise en place d'un plan d'égalité professionnelle, obligatoire dans chaque collectivité et qui impose la mise en place d'une cellule de veille des violences sexistes et sexuelles. Nous

COS le BILAN

- Dans un contexte de pandémie et de restrictions, le COS s'est adapté et continue de défendre les intérêts de ses adhérents.
- Fin 2018 aux dernières élections, la FSU est une fois de plus arrivée en tête et a obtenu 5 postes de titulaires et 5 postes de suppléants. Elle a aussi pu occuper les postes de Président et de trésorier mais a tenu à réserver le poste de vice-Président à une autre organisation syndicale particulièrement investie au COS depuis longtemps ; la FSU a ainsi démontré son ouverture d'esprit et sa volonté de poursuivre un dialogue constructif au sein du COS.

Au cours des dernières années de mandat nous avons :

- Permis au plus grand nombre de bénéficier du COS (contractuels, nouveaux arrivants, assistants familiaux, apprentis) ;
- Assuré une gestion sérieuse, équitable, transparente de la dotation allouée par l'Assemblée départementale ;
- Développé l'offre culturelle et de loisirs et les partenariats locaux, en privilégiant les propositions à faible coût et les activités conviviales ;
- Modernisé les outils de gestion et de communication du COS pour le confort des usagers (site Internet, paiement en ligne et par carte bancaire).

RÉORGANISATIONS DE SERVICES, SUPPRESSIONS DE POSTES,
ABSENCES NON REMPLACÉES, TURN-OVER...
C'EST LA PANNE !
QUAND T'EN A MARRE DE SUBIR,
DÉFEND TES DROITS !



AVEC LA FSU, GARDE LA BANANE !

TEMPS PARTIELS IMPOSÉS,
MÉTIERS MAL PAYÉS, CARRIÈRES IMPACTÉES...
LES FEMMES
NE COMPTENT PAS POUR DES PRUNES !



AVEC LA FSU, ON NE DEMANDE PAS LA LUNE !
UN = UNE

ESSENCE TROP CHÈRE,
AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE
MARRE DE BOSSER POUR
DES QUEUES DE CERISE !



AVEC LA FSU POUR NOS SALAIRES ON SE MOBILISE !

SALAIRES, PROMOTIONS,
AVANCEMENT, PRÉCARITÉ...
QUAND TA CARRIÈRE EST BLOQUÉE ET QUE T'ES MAL PAYÉ
Y'A COMME UN MALAISE !



AVEC LA FSU, RAMÈNE TA FRAISE !



Vous souhaitez recevoir notre newsletter : pour cela il vous faut aller sur Intranet, dans l'onglet en haut à gauche, LE DÉPARTEMENT, cliquez sur SYNDICATS, puis FSU, puis NEWLETTERS. Il ne vous reste plus qu'à cocher la case inscription

ELECTIONS PRO 8 2022 C'EST TOUT VU !

ON VOTE



SNUTER-FSU

SNUTER
LA FSU TERRITORIALE

- COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
- Commissions ADMINISTRATIVES Partielles
- Commissions CONSULTATIVE Partielles

PERMANENTS : PASCALE BEGNON, BÉATRICE FAUVINET, AGNÈS ROUMANEIX, ANNIE THUNET, PHILIPPE HUNAUT ET JEAN FRANÇOIS THINON

CT : Pascale BEGNON pbegnon@departement-touraine.fr

CHSCT - Béatrice FAUVINET bfauvinet@departement-touraine.fr

COS - Philippe MALHERBE pmalherbe@departement-touraine.fr

CAP A - Pascale BEGNON pbegnon@departement-touraine.fr

CAP B - Jean-François THINON jfthinon@departement-touraine.fr

CAP C - Annie THUNET athunet@departement-touraine.fr

CCPA - S RENAULT DUSSIAU sdussiau@departement-touraine.fr

CCP C - Laurence COLLIGNON collignon@departement-touraine.fr

CCPD - Marielle BARANGER mbaranger@departement-touraine.fr